

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**KORIAN**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 18 avril 2008, MACSF SGAM (1) (10 cours du triangle de l'arche, 92919 La Défense) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 18 avril 2008, par suite d'une acquisition d'actions KORIAN, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KORIAN et détenir indirectement 1 503 990 actions KORIAN représentant autant de droits de vote, soit 5,43% du capital et des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
MACSF Epargne Retraite SA (3)	1 396 990	5,05
MACSF Assurances (4)	55 000	0,20
MACSF Prévoyance (4)	32 000	0,11
Le Sou Médical (4)	20 000	0,07
<b>Total</b>	<b>1 503 990</b>	<b>5,43</b>

(1) Société de groupe d'assurance mutuelle.

(2) Sur la base d'un capital composé de 27 686 659 actions représentant autant de droits de vote.

(3) Contrôlée par MACSF SGAM.

(4) Société d'Assurance Mutuelle contrôlée par MACSF SGAM.